



Réunion de travail sur la compatibilité BBC avec des représentants des pôles conseil, audit et travaux le 14 février 2017

Mardi 14 février 2017 - 9h30 à 13h

Lieu de réunion : salle du 1^{er} étage au 17 avenue du 6 juin à Caen

(Conseil régional site de Caen – Annexe)

- Relevé de décisions -

Etaient présents	
Piquet Arthur - ABC Isolation	Duprey Bertrand – Agglo Seine Eure
Kié Eric - 7 vents	Dunet François – Soliha normandie Seine
Rémi Hervieu – Hervieu Leconte	Grout Ludovic – Soliha normandie seine
Gaudouin Loïc - métropole de Rouen	Marie Nicolas – Biomasse normandie
Goulet Corine – Alec 27	Ngo Xuan Charline – CODAH
Michez Olivier –BE POMM	ADAM Manuel – EDM
Duplessis Guillaume – Pouget Consultant	Jeanna Ludovic – Apprenti Région Normandie
Caro Anne Gaelle – Région Normandie	Motte Annie – Région normandie
Sébastien Jolivet – JLC Jolivet	Rebouilleau Cindy – INHARI
Saunier Mathieu – DREAL Normandie	Lemarchand Rémi - Soliha territoires en Normandie
Riche Nathalie – Soliha territoires en Normandie	Baudin Alexandre – INHARI
Gendrin Timothée - CDHAT	Raveau Christophe – CDHAT
Larue Jean Louis - CDHAT	Hourany Jean – Batiderm ingenierie
Pascal Lemoine – Charpentier du pays d’Auge	

Pour information ce compte-rendu est diffusé à tous les acteurs de la structuration (les acteurs des 3 pôles) aux partenaires et également aux territoires impliqués sur ce sujet.

Contexte

La Région a présenté l'historique des dispositifs d'aide (ex HN et exBN) aux particuliers conditionnés à la montée en compétence des professionnels.

Rappel des évolutions 2008/2017 (cf Diaporama ci joint), actuellement le nouveau dispositif Normand doit permettre de rendre encore plus qualitatif les travaux de niveau 1, 2 et BBC et la compatibilité BBC doit être respectée.

Travaux compatible BBC : qui ne mettent pas d'obstacle ou ne sont pas inappropriés pour l'atteinte du seuil BBC.

Pour atteindre cet objectif, les acteurs des 3 pôles de compétence doivent s'accorder sur le respect de critères et points à respecter, les participants à ce groupe de travail ont donc apporter leurs compétence et avis pour repréciser les exigences et critères sur les points suivants :

- Instruction des dossiers les points de contrôle
- Contrôle des audits quelle méthode – Contrôle des évaluations thermiques
- Contrôle des dossiers travaux BBC et contrôle des dossiers pour les niveaux 1 et 2
- Comment identifier la compatibilité BBC sur les dossiers

☞ **Instruction des dossiers les points de contrôle :**

Accompagner le client pour la conformité administrative, téléchargement des pièces et respect des critères :

- Revenus (pour les aides travaux)
- Localisation du bien (en Normandie)
- maison de plus de 15 ans
- pour les travaux 1 et 2 PO (taxe Hab...) et PB (conventionnement ANAH)
- pour travaux BBC exigence de propriété uniquement

☞ **Contrôle des audits**

Lors du contrôle des audits, utiliser la grille proposée et mise en ligne sur le site (<http://cheque-eco-energie-normandie.adequation.com/les-modalites/>)

Vous pouvez utiliser cette fiche lorsque vous contrôlez un nouvel auditeur ou que vous avez détecté des manques sur des audits précédents

Faire remonter à la Région les anomalies constatées. Les audits doivent à la fois répondre à l'attente des particuliers pour les orienter vers une rénovation optimisée, mais aussi répondre aux attentes techniques des rénovateurs BBC. Dans le cadre de la nouvelle plateforme pour mieux fiabiliser le parcours BBC, les auditeurs auront à compléter des informations sur la situation initiale et la situation BBC projetée.

☞ **Contrôle des dossiers travaux**

Pour tous les travaux

Entreprises intervenantes RGE à minima y compris pour les électriciens, un travail est en cours avec les OP afin de demander une formation complémentaire pour traiter des points singuliers de la rénovation BBC compatible. Ce travail devrait être pris en compte dans le cadre de la nouvelle plateforme.

Contrôler la conformité des devis en prenant appui sur les modèles présentés sur le site de la CODAH, faire remonter à Charline NGO XUAN les modifications ou évolutions souhaitées.

Les conseillers demandent s'il est possible de considérer des travaux réalisés partiellement en auto-réhabilitation pour le calcul des – 40 et – 60% :

Cas du BBC possible si accord rénovateur

Pour niveau 1 et 2

Les participants proposent de retenir cela

- si une structure (association, pro) assure l'accompagnement
- si le montant de fourniture de matériaux posés représente moins de 10% du montant des factures des professionnels

Pour les travaux BBC

Pour le contrôle des dossiers BBC, il est demandé aux auditeurs, conseillers et rénovateurs BBC de tester la fiche de suivi de travaux remise lors de la réunion (cf fiche jointe).

Important : faire remonter vos tests avec avis et proposition d'ajustement dans le mois qui vient.

Les informations comprises dans cette fiche pourront être positionnées en ligne dans le cadre de la nouvelle plateforme.

Il s'agit d'avoir un état de la situation initiale du logement avec un état projeté BBC puis la description des travaux BBC (avec case commentaire pour justifier d'adaptations/ scénario BBC de l'audit)

Des informations devront être mentionnées comme CEP, UBAT, traitements des points singuliers.

Enfin il s'agit d'avoir fin de chantier la confirmation des travaux réalisés avec test d'infiltrométrie, mesure débit d'air et vérification ubat et CEP dans le cas du BBC le rénovateur devra apporter ces informations en s'appuyant sur des interventions de spécialiste)

Pour les travaux niveau 1 et 2

Pour le contrôle des dossiers niveau 1 et 2, il est demandé aux conseillers de tester la fiche de suivi de travaux remise lors de la réunion (cf fiche jointe).

Important : faire remonter vos tests avec avis et proposition d'ajustement dans le mois qui vient.

Les informations comprises dans cette fiche pourront être positionnées en ligne dans le cadre de la nouvelle plateforme.

Il a bien été souligné le fait que les outils utilisés par les conseillers ne permettent pas de calculer un Ubat ou de réaliser un Glaser (outil DPWIN, Dialogie) – auditeurs et conseillers proposent de réaliser un tableur qui permettrait cela.

De plus les écarts entre résultat RTex et Dialogie peuvent être importants, comment gérer cela ?

Les conseillers principalement les opérateurs ont mentionné le fait qu'ils ont peu de temps pour réaliser ce travail complémentaire et que cela doit être pris en considération.

Compatibilité BBC

La région rencontre une vraie difficulté dans le cadre de l'instruction des dossiers de niveau 1 et 2, la vérification de la compatibilité doit être affinée, mieux identifiée par tous les acteurs.

Deux options se dessinent qui peuvent être complémentaires :

- Affiner le travail des audits
- Définir des prescriptions

Affiner le travail des audits

L'intervention d'un auditeur devra rendre lisible la compatibilité BBC pour le particulier et le conseiller et les entreprises intervenantes.

Les travaux compatibles BBC doivent permettre de réduire le U bat tout en veillant au traitement de la migration de la vapeur d'eau et à l'étanchéité à l'air et au traitement des ponts thermiques

Pour cela l'utilisation de la fiche précitée va être testée par les conseillers, auditeurs et rénovateurs / dans le cadre du travail sur le carnet numérique (projet porté par EIRENO et ECS) un travail en commun va être engagé pour que l'audit puisse apporter des informations au carnet numérique et réciproquement.

Définir des prescriptions

Pour isolation Toiture

- Lors d'isolation de Rampants: rendre obligatoire le traitement de l'étanchéité à l'air et de la migration de la vapeur d'eau (membrane et frein vapeur). Prévoir une stratégie d'étanchéité au vent pour protéger l'isolant thermique des courants d'air (par exemple : pose d'un pare-pluie HPV en contact avec la première couche d'isolation thermique). Dans tous les cas vérification de la présence d'une lame sous les matériaux étanches à la vapeur (pare pluie bitumeux, couverture) suivant DTU couverture.
Document technique utile : CPT 3560 et ATEC de l'isolant et membrane mis en œuvre.

- Lors d'isolation de combles perdus: rendre obligatoire le traitement de l'étanchéité à l'air et de la migration de la vapeur d'eau (membrane et frein vapeur)
Document technique utile : CPT 3647 & 3560 et ATEC de l'isolant et membrane mis en œuvre

Pour remplacement des fenêtres

- Sur mur non isolé, une pose de fenêtre doit être compatible avec une isolation postérieure du mur (ITE ou ITI) en justifiant du choix de l'isolation du mur envisagé.
- Lors de changement de fenêtre : réaliser des déposes et pose totale (pas d'intervention sur tableau en rénovation) et prévoir une épaisseur suffisante de dormant pour retours éventuels d'isolant en tableau.
- Traitement des occultations avec volet performants et anticiper le traitement des ponts thermiques et d'étanchéité.

- Ventilation associée et entrée d'air

Pour ITE : demander le traitement

- Des retours sur tableau linteau et appui
- Du soubassement (voir intervention sur 20 à 30CM en dessous du plancher)
- Liaison isolation toiture / ITE (y compris pour le traitement de l'étanchéité à l'air)
- Prévoir pare pluie en cas de bardage (vérifier présence lame d'air)
Document technique utile : guide RAGE – recommandations professionnelles – Mise en œuvre des procédés de bardage avec ITE.
- Préciser la situation de l'enduit existant et de son traitement (ciment piqueter...) et de l'état des supports.

Pour l'ITI demander le traitement

- De l'étanchéité à l'air
- De la migration vapeur d'eau (si pas de membrane (classique sd>18m) justifier par Glaser)
- Traitement jonction : plancher, plafond, fenêtre
- Type et système de fixation (traitement des ponts thermiques ponctuels).

Proposition Région

Chèque niveaux 1

Evaluation thermique (-40%) avec fiche simplifiée (en attente retour des conseillers) et intervention sur toiture ou fenêtre avec respect des critères (ci-dessus)

Si autre prescription : justifier par un audit avec RTex (-40%) avec fiche détaillée et l'intervention d'un rénovateur BBC

Chèque niveaux 2

Evaluation thermique (-60%) avec fiche simplifiée (en attente retour des conseillers) et Intervention ITI ou ITE avec respect des critères (ci-dessus)

Si autre prescription : justifier par un audit (-60%) avec fiche détaillée et l'intervention d'un rénovateur BBC